



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 30 juin 2016
Convocation des conseillers :
le 30 juin 2016

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 8 juillet 2016

Présents : Vera Spautz, Bourgmestre, Martin Kox, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Echevins, Francis Maroldt, Annette Hildgen, Andre Zwally, Paul Weidig, Taina Bofferding, Mike Hansen, Zénon Bernard, Astrid Freis, Georges Mischo, Laurent Biltgen, Guy Kersch, Luc Majerus, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Jean Tonnar, Echevin, Pierre-Marc Knaff, Evry Wohlfarth, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 8.2. Acte de vente entre la Ville et la SCI LE PARC DU CANAL; décision

Considérant que par acte de vente dressé en date du 17 juin 2016 par devant Maître Frank Molitor, la Ville vend à la SCI Le Parc du Canal l'immeuble sis à Esch/Alzette 35-37 rue du Canal inscrit au cadastre comme suit; section A d'Esch/Nord N° 1475 / 18752;
Considérant que la présente vente a lieu pour le prix de 1.222.640.- EUR;

Considérant que la SCI Le Parc du Canal a déjà effectué des travaux (désamiantage, dépollution, démolition partielle des bâtiments, travaux de gros-œuvres) à ses frais de 509.953,71,- EUR;
Considérant qu'il en reste donc un solde de 712.686,29,- EUR;

Considérant que la Ville va acquérir par la suite dans un but d'utilité publique une structure d'accueil projetée à cet endroit et le solde sera alors déduit du prix de vente de cette structure d'accueil;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;
Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

approuve à l'unanimité

l'acte de vente du 17 juin 2016 entre la Ville d'Esch et la SCI Le Parc du Canal portant sur l'immeuble sis à Esch/Alzette 35-37 rue du Canal inscrit au cadastre comme suit; section A d'Esch/Nord N° 1475 / 18752.

en séance

date qu'en tête